

Formation réussir des échanges intracommunautaires : biens et services (DES, DEB, CA3 et TVA)

International

Référence de la formation : **X009**

Villes : **Strasbourg, Mulhouse, Colmar**



En présentiel ou à distance **Accessible**

Durée : **1 jour (7 heures)**

Tarif Inter : **590 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 5 mars 2026

Objectifs de la formation

- Satisfaire aux obligations déclaratives et fiscales propres aux échanges intra communautaires (marchandises et services)
- Préparer son organisation à collecter, fiabiliser et globaliser périodiquement les informations comptables et douanières nécessaires au CA3 et à la DEB et DES
- Eviter un redressement fiscal au titre de la non collecte de la TVA ou de son auto-liquidation

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Vendeur et acheteur en zone communautaire
- DAF et personnel comptable
- Personnel d'expédition et logistique

Pré-requis

- Aucun

- Juriste et fiscaliste spécialisés

Les points forts de la formation ?

- Formation animée par un expert des marchés publics
- Démarche participative et attractive
- Outils opérationnels utilisables en entreprise

Programme de la formation

1. Maîtriser les règles fondamentales du régime fiscal communautaire

- Le principe de la territorialité de l'impôt et l'assiette de la TVA
- Le principe général d'auto liquidation et d'exonération de TVA ; biens marchands et prestations de services
- La fiabilisation des numéros de TVA, immatriculation et mandat
- Les règles de facturation pour prétendre à l'exonération de TVA
- La logistique documentaire à mettre en place

2. Gérer La réforme induite par la 8ème directive communautaire

- Le principe de l'exonération de la TVA et de l'auto liquidation par le preneur
- Les exceptions à ce principe (prestations et statut de l'acheteur)
- La notion de preneur effectif
- L'auto liquidation de la TVA par le preneur effectif
- La Déclaration Européenne de Services à la vente (DES)
- La ligne 2 A du CA3 à l'achat
- Le sort des opérations mixtes
- Les sanctions

3. Maîtriser la situation commune des opérations de vente et d'achat valant transaction ferme (DEB 21/11 et 11/11)

- La date de communication de la DEB et du CA3
- Les niveaux d'obligation
- Les données variables à renseigner à la DEB de livraison selon le niveau d'obligation (et le pont avec le CA3)
- Les données variables à renseigner à la DEB d'acquisition selon le niveau d'obligation (et le pont avec le CA3)
- Les régularisations commerciales et les DEB de correction (et le pont avec le CA3)

4. Faire face aux opérations particulières et aux lignes directrices de gestion

- Le façonnage (écritures à la DES, à la DEB et au CA3)
- Les réparations (écritures à la DES, à la DEB et au CA3)
- Les retours et remplacements
- Les opérations triangulaires
- Les ventes en consignation et les transferts de stocks Les transferts et affectations intracommunautaires
- Les biens d'occasion, les œuvres d'art, les objets de collection et les antiquités
- Les opérations de transport

5. Examiner le nouveau régime de remboursement électronique de la TVA

- Présentation du système

Modalités de la formation

Les modalités pédagogiques

Supports informatiques / mises en pratique aidées

Organisation

En face à face pédagogique
Formation à distance ou en présentiel

Évaluation des connaissances

Mise en situation et/ou Questionnaire

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de suivi de formation

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025